

POLLUTION LUMINEUSE NOCTURNE

Définition :

On parle de **pollution lumineuse** lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit.

- Arguments économiques

En France, il est dépensé 2 milliards € par an pour l'éclairage public :

(https://www.anpcen.fr/docs/20210526212126_5zymnz_doc303.pdf)

Cela fait 30€ par an et par habitant

On peut imaginer l'économie résultant du non éclairage des rues durant la nuit profonde...

Combien de personnes circulent à pied la nuit après 1 heure du matin ?

Pourquoi faire payer la consommation d'électricité du fond de nuit aux citoyens pour le confort de très peu de personnes alors que le prix d'une lampe individuelle à leds est dérisoire ainsi que sa dépense énergétique.

- Arguments écologiques

Les animaux qui nous entourent ont besoin de l'obscurité nocturne.

Chaque nuit, des nuées d'insectes viennent se brûler aux lampadaires des rues et n'assurent plus leur reproduction.

Pas d'insectes, c'est pas de nourriture pour les oiseaux. Cette situation s'ajoute au traitement insecticide des champs. Avez-vous remarqué que le pare brise de nos véhicule ne se maculent plus avec les insectes écrasés comme autrefois ?

Et en effet il y a de moins en moins d'oiseaux...

- Arguments astronomiques

Souvenez vous du ciel très étoilé que nous avons autrefois. Actuellement la pollution lumineuse nous empêche de voir les étoiles. La nuit, nous arrivons à en voir quelques dizaines. Durant une nuit vraiment noire ce serait des milliers...

Les astronomes

Le ciel étoilé fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Il doit être protégé.

- Réglementations

L'article 41 de la loi, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

- sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,
- entraînent un gaspillage énergétique
- empêchent l'observation du ciel nocturne.

<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

- Historique et discussion

- Grisolles a été la première commune de notre secteur à éteindre l'éclairage public la nuit entre 1 heure et 5 heures du matin. Cela permet 4 heures de nuit noire.

Il y a quelques mois, cette plage d'obscurité nocturne s'est réduite en débutant à 2 heures 30 pour finir à 5 heures.

Cela fait 2 heures et demi de nuit noire. C'est très insuffisant... selon 3 points de vue :

- économique (la dépense en énergie électrique est dans ce cas très peu réduite),
- écologique: cette plage de noir ne permet pas réellement la biodiversité,
- Elle ne permet pas non plus l'observation du ciel étoilé.

Dans ce contexte de guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'approvisionnement en gaz est compromis. Il est demandé aux citoyens de réduire la consommation.

Les Communes devraient faire de même.

Au final :

- Il faut diriger la lumière vers le sol.
- Diminuer la puissance des lampes.
- Eteindre les lumières inutiles.
- Gazarder des plages horaires dans l'obscurité.
- Installer des détecteurs de mouvement.
- Privilégier les lumières blanches.
- Installer des détecteurs de présence.

Références :

< ANPCEN : https://www.anpcen.fr/docs/20210526212126_5zymnz_doc303.pdf

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne

< Article Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pollution_lumineuse